

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 9 DECEMBRE 2025**

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents excusés : 11

Membres ayant donné procuration : 8

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DOEPPEN Hans, DORSCHNER Christian, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HERRMANN Pascal, HITTINGER Denis, HOERTH Jean-Michel, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, SAND Gilbert, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

Laurent MARIE - Directeur Général des Services

Elise MUHLHEIM - Chargée de communication, pour présenter l'analyse des offres pour la refonte du site internet

Vanessa URBAN - Responsable comptable, RH, administration générale

Etaient absents ayant donné procuration :

DANGELSER Aimé procuration prise par Joseph CREMMEL, EICHHOLTZER Michel procuration prise par HITTINGER Denis, ESTEVES Christine donnant procuration à Carine OBERLE, FISBACH Jean-Marc donnant procuration à Hans DOEPPEN, HOLZSCHERER Daniel donnant procuration à Audrey KOPP, JUNDT Jean-Jacques donnant procuration à Daniel GERARD, KERN Viviane donnant procuration à DORSCHNER Christian, SCHMITT René donnant procuration à Thierry SPACH

Etaient absents excusés : PUEYO Julien, ROBITZER Georges, SCHMITT Claude

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :

Le Président :

Joseph CREMMEL



Délibération 2025_1209_11

Attribution des chèques cadeaux pour le Noël des enfants du personnel

Le Président propose de renouveler la contribution pour le Noël des enfants du personnel.

Comme pour l'année précédente, il propose l'attribution d'un chèque cadeau de 160 € par enfant de moins de 16 ans au 31 décembre de l'année en cours, pour tout agent en poste depuis au moins 3 mois.

Le montant total pour 2025 s'élève à 640 €.

Le Président propose de commander les chèques auprès des Vitrines de Saverne.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'unanimité :

VALIDE la proposition présentée par le Président.

AUTORISE le Président à passer commande auprès des Vitrines de Saverne.

Saverne, le 9 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joseph CREMMEL

